

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN A 20H00

Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, MONTAGNE Thomas, BRETRAND Nicolas, TRÉMÉLO Michel et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, DE LUZE Laurence, DUPONT Gwénaëlle, MARQUAIRE Daniëlle.

Etaient absents excusés : LABBAYE Bernard (procuration à Mme. DUPONT), MABY Daniëlle (procuration à M. ESPITALIER), GONZALEZ Patrick et REBOUL Odile

1- PETITES VILLES DE DEMAIN – ADHESION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le programme « Petites villes de demain » vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et en participant à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, pour en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local et qui contribuent aux objectifs de développement durable.

Il comprend 3 piliers :

- Un soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire ;
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place ;
- L'accès à un réseau grâce au Club Petites villes de demain, qui permet le partage d'expérience et la montée en compétence des bénéficiaires.

Sur le territoire de COTELUB, les communes de Cadenet, Mirabeau et La Tour d'Aigues ont été sélectionnées pour ce programme.

Il nécessite dans un premier temps la signature de conventions d'adhésion, formalisant l'entrée des collectivités dans le programme et permettant sa mise en œuvre.

Cette convention porte l'engagement pour les communes et COTELUB de mettre en œuvre un programme visant à améliorer les déplacements et la circulation, réhabiliter les quartiers urbains pour améliorer l'habitat et favoriser l'implantation et le maintien d'activités commerciales, à agir ensemble pour donner au territoire un rayonnement touristique renforcé et réaliser des aménagements urbains qualitatifs.

Elle est signée pour une durée de 18 mois, entre les communes de Cadenet, Mirabeau et La Tour d'Aigues, COTELUB et l'Etat (représenté par Monsieur le Préfet de Vaucluse).

Dans ce délai, le projet de territoire devra être adopté.

Un des objectifs de cette adhésion est de convenir d'une convention « Opération de revitalisation de territoire » (ORT) qui succèdera à la présente convention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention d'adhésion ;
- De l'autoriser à signer la convention d'adhésion ;
- De l'autoriser à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention d'adhésion ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

2- QUESTIONS DIVERSES

Absente excusée Madame Reboul a toutefois souhaité portée au compte rendu le message suivant :

« Je vois plutôt notre village comme un "village rural de demain" plutôt que comme une "petite ville de demain" et je trouve qu'il serait intéressant d'échanger un de ces jours au sein du conseil sur nos visions du village, d'autant plus qu'il faudra faire à un moment une évaluation/point d'étape du PLU.

L'intérêt de ce programme "petite ville de demain" réside essentiellement dans le fait qu'il amène des financements pour réaliser des projets déjà prévus ou nécessaires au village qui reste quand même, vous en conviendrez, un peu trop un village "dortoir". Loin de moi l'idée d'inciter à faire de Mirabeau un village qui grandisse indéfiniment mais un petit peu plus d'activités sociales et culturelles et plus de services seraient vraiment bienvenus, non ?

Aussi, si les financements de "petite ville de demain" pouvaient permettre de revoir le devenir envisagé à ce jour de l'école des Aires afin qu'au lieu d'être vendue elle soit réaffectée vers un ensemble de locaux dédiés aux associations, aux salles d'activités, à des bureaux pour du co-working, à des locations à des professions libérales, à des expositions, et pourquoi pas à une petite antenne relais du Parc du Luberon, je trouverai cela formidable. »

Réponse à madame Reboul :

Le programme « petites villes de demain » est un programme qui a pour objectif de renforcer les moyens des villes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants dont les communes rurales. Soyons satisfait d'en faire partie, peu de villages sont concernés.

Nous en convenons Mirabeau, comme beaucoup de communes rurales, est un village dortoir, les bassins d'emplois se situant essentiellement sur Cadarache, Aix en Provence et Pertuis, c'est un fait ! Cela restera ainsi tant que sur notre territoire il n'existera pas de proposition d'emploi. Reste que c'est un choix assumé par notre intercommunalité, avec ces conséquences.

Mirabeau est de loin la mieux dotées du territoire en matière de services et commerces de proximité. La vie associative est une des plus importantes et le montant des subventions des plus importants pour une commune de cette taille. Mais ce n'est pas ça qui peut sortir la commune de cette notion de village dortoir.

Nous nous sommes déjà expliqués quant au devenir de l'ancienne école. Seuls les locaux de la cantine (bâtiment en bois) ne seront pas cédés. Ils seront mis à la disposition des associations.

Le reste des bâtiments sera vendu et contribuera au financement de la nouvelle école comme prévu et si toutefois le PNRL est intéressé pour y installer une antenne pourquoi pas.

Enfin, comme nous l'avons déjà évoqué ensemble oui un évaluation/point d'étape du PLU sera nécessaire et fera l'objet de réunion de travail ou vous serez évidemment invité au vu des compétences et ambitions pour le village qui sont les vôtres.

Fin de séance : 21h30